

L'AREQ dépose une pétition de 9 227 signataires pour revoir le mode de rémunération des médecins

QUÉBEC, le 6 juin 2018 – C'est fort de plus de 9 000 signataires que l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) dépose aujourd'hui une pétition afin de revoir le mode de rémunération des médecins au Québec. Depuis plusieurs années, l'AREQ observe les failles du mode de rémunération à l'acte, et cette pétition se veut un levier pour faire bouger les choses. Pensons par exemple aux multiples primes aux médecins dénoncées dans les médias (prime « jaquette », prime « réunion » ou prime « pour les patients âgés ») qui ont indigné la population. L'enjeu est trop grand pour nier le problème.

« Considérant que la rémunération des médecins représente 21 % du budget de la santé et des services sociaux, lequel constitue 38 % des dépenses de l'État québécois, nous croyons qu'il est nécessaire d'avoir un débat public sur la question », souligne Lise Lapointe, présidente de l'AREQ.

Consensus des experts

De nombreuses études et recherches ont démontré l'inefficacité du mode de rémunération des médecins au Québec. En 2017, le Commissaire à la santé et au bien-être (CSBE) considérait le modèle de rémunération à l'acte des médecins « sous-optimal », et qu'il devait être revu. Plus récemment, le rapport de recherche menée par Damien Contandriopoulos, intitulé « Analyse des impacts de la rémunération des médecins sur leur pratique et la performance du système de santé au Québec », démontrait clairement que l'augmentation importante des salaires des médecins, résultant du mode de rémunération, n'avait pas atteint son objectif, au contraire.

« C'est pourquoi nous demandons au gouvernement du Québec de revoir le mode de rémunération des médecins afin de réduire la part du budget du gouvernement qui y est consacrée et ainsi d'assurer une meilleure accessibilité aux services de santé et sociaux », ajoute Nicole Gagnon, responsable du comité de l'action sociopolitique de l'AREQ.

L'AREQ rappelle qu'il existe plusieurs modes de rémunération documentés dans différents États, et plusieurs experts s'entendent pour dire que celui que nous avons au Québec est dépassé. De toute évidence, le patient n'est pas au cœur de ce système, comme nous le souhaiterions.

Notons que la pétition a été déposée officiellement à l'Assemblée nationale du Québec, parrainée par Diane Lamarre, députée de Taillon et porte-parole de l'opposition officielle en matière de santé et d'accessibilité aux soins.

À propos de l'AREQ

Fondée en 1961, l'Association des retraitées et retraités de l'éducation et des autres services publics du Québec (AREQ-CSQ) compte plus de 58 000 membres dans l'ensemble des régions du Québec. L'AREQ est affiliée à la Centrale des syndicats du Québec (CSQ).